



0080/2016

12.9.2016

DÉCLARATION ÉCRITE

présentée au titre de l'article 136 du règlement

sur l'intégration de l'éducation physique en faveur du développement pérenne des talents sportifs, des élèves handicapés et non handicapés prometteurs

Hannu Takkula (ALDE), Ivan Jakovčić (ALDE), Adam Gierek (S&D), Marc Tarabella (S&D), Theodoros Zagorakis (PPE), Bogdan Brunon Wenta (PPE), Santiago Fisas Ayxelà (PPE), Morten Løkkegaard (ALDE), Merja Kyllönen (GUE/NGL), Jozo Radoš (ALDE), Virginie Rozière (S&D), Tiziana Beghin (EFDD)

Échéance: 12.12.2016

Déclaration écrite, présentée au titre de l'article 136 du règlement sur l'intégration de l'éducation physique en faveur du développement pérenne des talents sportifs, des élèves handicapés et non handicapés prometteurs¹

1. Quelque 80 millions de personnes handicapées vivent sur l'ensemble du territoire européen.
2. Le système actuel d'éducation inclusive ne permet pas aux élèves handicapés de développer pleinement leur potentiel sur les plans psychologique et physique.
3. La mise en place d'un modèle éducatif intégré dans les écoles instaurera l'égalité des chances en matière d'accès à la rééducation active sous la forme d'activités sportives et d'un entraînement sportif et facilitera, dans un second temps, l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.
4. Ce modèle permettra de former systématiquement les élèves handicapés à la pratique de sports.
5. La Commission est dès lors invitée à promouvoir la coopération entre les écoles inclusives et à soutenir l'égalité de traitement des athlètes handicapés et de leurs pairs non handicapés;
6. La présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, est transmise à la Commission.

¹ Conformément à l'article 136, paragraphes 4 et 5, du règlement du Parlement européen, lorsque la déclaration recueille les signatures de la majorité des membres qui le composent, elle est publiée au procès-verbal avec le nom de ses signataires et transmise aux destinataires, sans être toutefois contraignante pour le Parlement.